



LA CHRYSALIDE DE MARTIGUES ET DU GOLFE DE FOS



ESAT des ETANGS

Livret d'accueil



E.S.A.T DES ETANGS

LA CHRYSALIDE DE MARTIGUES ET DU GOLFE DE FOS

64 Bd DE L'ENGRENIER - 13110 PORT DE BOUC
TÉL : 04.42.06.67.70 - FAX : 04.42.40.10.39

L' E.S.A.T COMMENT ?

Procédure d'accueil, l'admission se fait par étapes :

1. Demande d'admission de la personne handicapée.
2. Envoi par l'E.S.A.T d'un dossier de demande d'inscription qui doit être retourné complet avec ses justificatifs (notification COTOREP, extrait d'acte de naissance, 2 photos d'identité, document mentionnant le groupe sanguin...)
3. Examen du dossier par une équipe pluridisciplinaire de l'E.S.A.T
4. Prise de contact et visite de l'établissement.
5. Stage de découverte de quinze jours avec bilan.
6. Si le bilan est positif, présentation du dossier et inscription sur l'une des deux listes d'attente :

- ✓ liste de l'E.S.A.T + foyer d'hébergement ou
- ✓ liste de l'E.S.A.T seul.

7. En cas de place vacante :

- ✓ Proposition d'admission avec période d'essai déterminée par la COTOREP et rédaction du contrat de séjour ;
- ✓ Visite de médecin du travail.

8. A la fin de période d'essai :

- ✓ Confirmation ou non de l'admission ;

- ✓ Avenant au contrat de séjour qui définit le projet individuel (revu annuellement) ;
- ✓ Elaboration du projet individuel avec la personne accueillie et son représentant légal en cas de tutelle.

L' E.S.A.T POURQUOI ?

L'E.S.A.T est une entreprise qui offre un travail aménagé : il permet à l'ouvrier une adaptation personnalisée à l'emploi.

Statut :

Le statut des personnes travaillant dans l'E.S.A.T est constitué de règles spécifiques il n'y a ni embauche ni contrat de travail au sens du code du travail, mais une orientation COTOREP et un contrat d'admission.



La rémunération :

Pendant la période d'essai le travailleur handicapé ne perçoit pas de rémunération, mais un pécule en espèces lui est attribué. Il est ensuite récupéré sur le salaire. Après son admission définitive, le travailleur handicapé percevra un revenu global composé de deux ressources distinctes.

1. Le bulletin de salaire comprend :

- Un salaire atelier de 5 à 35 % du SMIC ;
- Une prime variable qui sera basée sur l'assiduité, la motivation, le travail, le respect du règlement y compris dans les transports ;
- Un complément de rémunération.

Ces trois éléments permettent une rémunération de l'ordre de 55 % du SMIC.

2. L'allocation adulte handicapé en complément de son salaire, lui permettra de jouir de 95 à 110 % du SMIC du revenu.



Les horaires :

De 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi

et de 8h30 à 16h00 le vendredi

avec deux pauses :

- Une le matin

- Une l'après-midi

et une interruption d'une heure entre 12h et 13h pour déjeuner à midi.



Les transports :

Trois circuits de bus préétablis mais non obligatoires sont mis à disposition par l'établissement :

- Circuit NORD St Chamas, Entressen, Miramas, Istres, Fos ;
- Circuit SUD Châteauneuf, La Mède, Lavéra, Port de Bouc ;
- FOYER l'Adret, Martigues, St Mitre.

Si le travailleur est amené à changer de mode de transport ou d'arrêt, il doit obligatoirement en avertir au préalable le secrétariat.

Les différentes activités :
L'E.S.A.T fonctionne en moyenne 210 jours par an

1. Activités Professionnelles

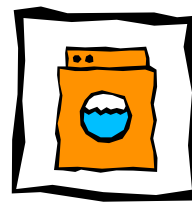


- Conditionnement :

Deux équipes effectuent des travaux de sous-traitance divers.

Mise sous pli, conditionnement clouterie, visserie, montage de pièces mécaniques.

☞ 2 moniteurs, 1 équipe de 24 travailleurs handicapés.



- Blanchisserie :

Lavage, séchage, repassage main et machine de linge plat et de linge en forme pour les restaurants et collectivités.

☞ 1 moniteur, 1 équipe de 12 travailleurs handicapés.



- Service ménage :

Service des salles à manger.

Entretien et nettoyage des locaux ...

☞ 1 moniteur, 1 équipe de 8 travailleurs handicapés.

- Service cuisine :

Elaboration des repas et entretien de la cuisine.

☞ 1 moniteur, 1 équipe de 3 travailleurs handicapés.

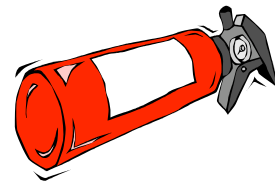


- Montage électrique :

Montage d'appareillage électrique divers pour le marché de l'éclairage public et urbain.

Câblage de coffret de programmation pour des systèmes automatisés

☞ 2 moniteurs pour 2 équipes, regroupant 28 travailleurs handicapés.



- Extincteurs :

Re-conditionnement d'appareils de pression à gaz.

Ponçage, sablage, ban d'épreuve, peinture en cabine, sérigraphie, recharge CO2

☞ 1 moniteur, 1 équipe de 10 travailleurs handicapés.



- Espaces verts :

4 équipes sur différents sites de la région.

Entretien, tonte, désherbage, nettoyage, création et décoration diverses.

☞ 4 moniteurs, 4 équipes de 8 travailleurs handicapés.

Les activités d'apprentissage et de soutien professionnel font partie intégrante des différents ateliers.



2. Les activités de soutien : socio-éducatif

- *La monitrice de soutien :*

Entretien et perfectionnement de connaissances acquises, activités physiques et sportives, éveil et accompagnement à la vie sociale.

- *La psychiatre :*

Participe à la réflexion de l'équipe éducative, pour l'élaboration des projets en respectant le secret professionnel. Elle peut éventuellement écouter les ouvriers - et ou leurs familles - à leur demande, comme elle peut aussi entrer en contact avec les médecins qui les suivent à l'extérieur pour une meilleure coordination.

- *L'assistante sociale :*

Recueille toutes les informations utiles pour mieux connaître le travailleur handicapé et son histoire. Elle organise les dossiers d'admission et aide les familles lors de problèmes administratifs et peut leur conseiller des organismes pour des séjours de vacances adaptés.

- *L'infirmière :*

- Assure un rôle de prévention et de conseil dans le cadre du travail. (geste, posture, hygiène)
- Gestion de visites médicales annuelles.
- Contact avec famille ou foyer lors de problème médical.
- Gestion des accidents du travail.
- Distribution des médicaments ne pouvant être donnés à un autre horaire et sur prescription médicale uniquement.

- *Le moniteur principal :*

1. Il prend la personne en charge dès la demande d'admission et en assure le suivi.
2. Il est garant des présences et absences des travailleurs handicapés et de leur écoute dans le souci quotidien, il est aussi l'interlocuteur privilégié des familles et des différentes structures.
3. Il organise les équipes intra et extra-muros, les stages internes et externes ainsi que le suivi des travailleurs handicapés en prestation à l'extérieur.

Droits et devoirs des travailleurs handicapés :

- Préambule :

L'ouvrier de l' E.S.A.T a pour premier droit celui d'être reconnu en tant que travailleur et d'être respecté en tant que personne.

Le travailleur handicapé a, au même titre que les autres des droits et des devoirs dans la vie sociale et professionnelle.

Tous les usagers doivent participer à leur projet individuel.

Tous les usagers et, le cas échéant, leur représentant légal à l'exclusion de toute autre personne, peuvent avoir accès au dossier les concernant :

- ✓ 1 formulaire de demande écrite est à remplir au secrétariat ;
- ✓ Pour les personnes actuellement prises en charge, un délai de 1 semaine est nécessaire pour organiser ce rendez-vous ;
- ✓ Pour les personnes sorties de l'établissement, un délai de 3 semaines sera à prévoir ;
- ✓ L'ouvrier devra obligatoirement être accompagné d'un membre de l'équipe d'encadrement de son choix.

- Les droits :

Chaque travailleur a droit :

- à un poste de travail adapté, à une rémunération et des congés payés annuels.
- à la sécurité dans le travail.
- à un accompagnement et un soutien individuel.
- à la discrétion de la part des personnes à qui il se confie.
- et au respect de tous

Il va sans dire qu'il a la possibilité :

- de s'exprimer, de donner son avis, de formuler des demandes individuelles ou au travers des diverses réunions institutionnelles.

- Les devoirs :

Pour que le collectif puisse fonctionner les droits sont assortis de devoirs d'où la mise en place d'un règlement de fonctionnement présenté en annexe.